Newsletter n°6 : programme d'accréditation 2016

PROGRAMME D'ACCREDITATION 2016

Chers Collègues,

Vous trouverez dans les lignes ci-dessous les actions à réaliser pour la validation de votre programme 2016.

La présentation du programme annuel d'Orthorisq est pour nous l'occasion de vous rappeler certains points importants de la procédure d'accréditation et sa place dans le processus de Développement Professionnel Continu (DPC).

Comme les années précédentes, un certain nombre d'entre vous vont renouveler leur accréditation. Elle vous engagera pour une nouvelle période de 4 ans qui vous permettra, sous réserve de la poursuite de votre engagement, de bénéficier d'une prise en charge d'une partie de votre assurance responsabilité civile.

Le site de la HAS sur lequel vous effectuez vos déclarations d'EPR et vos bilans va subir des modifications de forme et de fond au cours du premier trimestre 2016. Nous vous encourageons donc VIVEMENT, et surtout ceux dont les bilans doivent être rendus au début de l'année 2016, à effectuer dès maintenant les actions que vous pouvez d'ores et déjà renseigner sur le site.

Nous vous rappelons que vous pouvez réaliser tout au long de l'année les actions nécessaires à la validation de votre bilan sur votre espace de travail dédié.

Respectez les délais nécessaires au traitement de votre bilan par

ORTHORISQ et la HAS. Ne vous y prenez pas au dernier moment!

Depuis maintenant 2 ans, sous l'égide de l'ODPC-COT, Orthorisq participe au DPC. Notre objectif avec la SoFCOT est de vous faciliter la validation du DPC, en particulier aux membres d'Orthorisq, dont l'accréditation, associée à une valence cognitive, permet la validation du DPC. Nous vous encourageons à choisir un des programmes « ORTHORISQ » proposés par l'ODPC-COT (www.mondpc.fr) sur le site de l'OGDPC (www.ogdpc.fr)

Le Programme ORTHORISQ 2016

Les actions obligatoires sont au nombre de 4 :

- 1. la déclaration d'un Evénement Indésirable acceptée
- 2. la participation à Journée de formation présentielle ou à la Webformation
- 3. le règlement de la cotisation (100€)
- 4. l' EPP sur la gestion de la sortie des patients (grille à renseigner).

Les actions au choix avec obligation de réaliser 2 actions parmi les actions suivantes :

- 1. la participation à une RMM ou RCP avec le compte rendu et le certificat de participation (vaut 2 actions)
- 2. la participation à un registre national ou personnel. Un rapport de l'activité annuel est demandé
- 3. la participation à une journée de gestion de risques ou dans le cadre d'un congrès à une cession de gestion des risques (présenter le

certificat d'inscription et le programme) :

- a. Congrès (SOO, SFA, AFGRISS....)
- b. E-learning de l'ODPC-COT sur la sinistralité (Henry Coudane, Philippe Boisrenoult)
- c. Participation au module gestion des risques de l'**E-Congrès** organisé par le CNP-COT qui aura lieu en avril 2016
- 4. l'EPP « analyse CRO » (grille à renseigner)
- 5. la réponse à au moins une enquête parmi celles proposées annuellement : contrôle déclaratif.

Confraternellement,

La Direction

Toutes les informations sont sur le site ORTHORISQ

www.orthorisq.fr

Les représentants des adhérents sont à votre disposition sur la boite mail representantdesadherents@orthorisg.fr